DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 474 Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Mars 2006

«Pour défendre une pensée claire, il faut des mots sans équivoques ni ambiguïtés. Le bien-parler n'est pas une élégance désuète; c'est une défense contre la manipulation des mots qui mène au vague à l'esprit, au travers duquel il sera difficile de distinguer la réalité.»

(Alexandre Dorozynski)

Adresses

En rédigeant une adresse postale faut-il faire figurer le numéro de la maison avant ou après le nom de la rue? Le *Guide du typographe*, qui fait autorité en Suisse romande, mentionne les deux possibilités: 29, avenue de France; avenue de France 29.

La première forme est celle utilisée en France: 14, rue Jean-Jaurès, la règle voulant que les adresses soient rédigées selon un ordre logique: nom du destinataire; numéro de la maison; nom de la rue; numéro postal d'acheminement précédant le nom de la localité.

Mais en Suisse La Poste impose le modèle suisse allemand: Bahnhofstrasse 33. Cette règle ne devrait être appliquée que pour les suscriptions d'envois postaux, exclusivement. Dans tous les autres domaines, l'Administration des postes n'est pas habilitée à transgresser les usages typographiques les mieux établis.

(Défense du français, n° 474, mars 2006)

«Class action»

Aux Etats-Unis ce terme désigne une procédure permettant à des consommateurs de se regrouper pour intenter des actions en justice contre des entreprises industrielles et commerciales.

Dans la presse francophone, cet américanisme doit être remplacé par son équivalent français: action collective.

(Défense du français, n° 474, mars 2006)

Déshérence

Le Dictionnaire de l'Académie française n'accorde à ce mot qu'un sens juridique: défaut d'héritiers naturels, par suite duquel une succession revient à l'Etat; situation établie par ce défaut. Propriété tombée en déshérence; droit de déshérence.

Par extension, le terme *en déshérence* s'applique aussi à un immeuble, un quartier laissé à l'abandon.

Un usage récent est de parler, abusivement, de «jeunes en déshérence», terme vague pour évoquer des jeunes en difficulté, abandonnés, livrés à eux-mêmes, paumés, déboussolés, défavorisés, déshérités, désavantagés, désespérés, etc.

A défaut de savoir ce que ce terme recouvre exactement, mieux vaut utiliser des vocables plus précis.

(Défense du français, n° 474, mars 2006)

Défection, défectuosité

D'un quotidien français (sinon «en français»): «La défection du pot d'échappement met la puce à l'oreille de l'acheteur.»

Espérons que ce charabia a mis la puce à l'oreille du lecteur, qui aura sans doute rectifié de lui-même.

Il y a évidemment confusion entre *défection* et *défectuosité*, consécutive a un bagage lexical... défectueux.

Défection: action d'abandonner un parti, un camp auquel on était lié. La défection d'un allié. Faire défection. «Les alliances politiques sont le champ de la défection et de l'ingratitude» (P.-J. Proudhon).

Défectuosité: défaut, imperfection, insuffisance, malfaçon. Défectuosité d'un produit, d'un appareil. Fig.: imperfection, vice (vieilli). « Voilà la source de cet amour et la cause de sa défectuosité et de ses excès » (Pascal).

(Défense du français, n° 474, mars 2006)

«Escalator»

Marque déposée. Mot-valise américain formé sur *escalade* et *elevator*. « *Escalator est un terme anglais, assez ridicule par sa forme pédantesque et faussement latine* » (A. Thérive).

Cet américanisme peut être avantageusement remplacé par: escalier mécanique (recomm. offic.), escalier roulant, escalier mobile (Québec).

Récemment francisé par l'Académie française en *escalateur*, terme également adopté au Québec.

(Défense du français, n° 474, mars 2006)

Folklorique

Emprunté à l'anglais *folk-lore* «science du peuple» dès 1884, le dérivé folklorique désigne ce qui se rapporte ou appartient au folklore. Costumes, danses, groupes folkloriques.

Par ext. fam. et iron.: qui surprend par son caractère pittoresque ou désuet. Personnage folklorique.

Folklorique (apocopé parfois «folklo»), terme vague, imprécis désignant ce qui est dépourvu de sérieux, sans importance, et remplaçant approximativement d'autres qualificatifs plus adéquats: original, inattendu, pittoresque, amusant, farfelu, suranné, singulier, cocasse, bizarre, bohème, etc.

(Défense du français, n° 474, mars 2006)